

# COMPTE RENDU DE REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du JEUDI 22 NOVEMBRE 2018 A 20 H 30

Convocation du 14 novembre 2018

Présents : Jean-Pierre GOUDARD, Colette FORY, Lionel GUIARD, Caroline CORTAY, Laurent DESPLASSE, Paul CRETIN, Jean-Luc CHUET, Fabienne MAYNARD, Stéphanie APPERCEL-CONVERT, Célia TRUCHE, Karine MERVELAY, Aurélien DELHOMME.

Absent : Jean-Pierre PUJKIS

Démissionnaires : Kristell PERRIN, Raphaël PINARDON

---

## ORDRE DU JOUR

---

Désignation du secrétaire de séance : Paul CRETIN

Compte rendu du 15 octobre 2018 : adopté à l'unanimité

---

### COR : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC

#### **. Compétence informatique : validation du montant annuel**

Le rapport de la CLETC de la COR présenté porte sur la révision des attributions de compensation conformément aux charges réellement transférées et propose de fixer les nouvelles attributions de compensation. Pour notre commune, le montant est de 25 146 €.

**. Participation SDIS** : la participation est de 18 656 € pour 2019

Délibération : adoptée à l'unanimité

---

### CONVENTION SPA ET SAUV

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec la SPA (0,40 € par habitant) et l'entreprise SAUV pour le transport des chiens à la SPA pour un montant de 110 € par transport.

---

### FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SIEHVA :

Le Conseil Municipal fixe le montant des remboursements des frais de fonctionnement pour l'année 2018 à 300 €.

---

### DECISION MODIFICATIVE POUR FRESQUE « L'ETOILE »

Dépenses 2152 - opération 37 : Signalétique : - 2 700 €

Dépenses 2162 - opération 23 : Bâtiments communaux : + 2 700 €

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

---

### GARANTIE PRET CAISSE DES DEPOTS HBVS

La commune réitère sa garantie pour le remboursement du prêt de la société d'HLM Habitat Beaujolais Val de Saône pour la résidence les Sources, chemin de la Roie, selon les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagé selon l'annexe présentée.

---

### INDEMNITES DU TRESORIER

Le Conseil Municipal décide de verser à 100 % l'indemnité de M. LE NAOUR, trésorier par intérim (131.66 € représentant 4 derniers mois de l'année). Mr Guillermin, ancien trésorier, n'ayant pas demandé ses indemnités.

---

### RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport d'activités 2016.

---

## POINT SUR LA RETENUE COLLINAIRE GAEC GIRIN ET ASSOCIES

Monsieur le Maire présente le permis d'aménager d'une retenue collinaire au lieudit le Crêt de la Sarre, sur les parcelles AE 74 et AE 75 déposé par le Gaec Girin et Associés.

Ce projet consiste à la réalisation d'un plan d'eau (barrage de terre) d'un volume stocké de 22 000 m<sup>3</sup> d'eau, d'une longueur de chemin de crête de 125 m, d'une largeur de chemin de crête de 5m, d'une surface en eau de 6 630 m<sup>2</sup> et d'une hauteur de la digue de 9m80.

Le projet se situe dans la zone Ng, secteur non étudié par l'étude géologique du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Après avoir pris connaissance du rapport du géologue joint au dossier du permis d'aménager, le Conseil Municipal estime que la conception de cette retenue collinaire pourrait être de nature à porter atteinte à la sécurité publique par sa situation, ses caractéristiques et son importance.

En cas de rupture de la digue, le volume d'eau (22 000 m<sup>3</sup>) se desservant dans le vallon pourrait être dangereux pour les quatre habitations situées au pont des Planches ainsi que pour la voie communale n°5 qui accède au hameau de Challière (véhicules emportés).

L'alimentation de la retenue collinaire doit se réaliser via un bief et la pose d'une canalisation de 300 mètres. Aucun dispositif de fermeture de cette alimentation n'a été prévu, notamment en période estivale pouvant de ce fait perturber voir assécher le cours d'eau qui alimente ce bief et provoquer des désordres d'ordre écologiques sur cet affluent du « Ris ».

Demande au Conseil son avis.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après vote et délibération, 2 pour et 10 contre, donne un avis défavorable à ce permis d'aménager pour une retenue collinaire.

---

## PROPOSITION MR NICOLAS : ACHAT PARCELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de Monsieur Gérard NICOLAS d'acquérir du terrain au lieudit « Vergombet » la parcelle AS n° 30, d'une contenance de 1 802 m<sup>2</sup> appartenant à la commune jouxtant sa propriété.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ce terrain 850 €.

Monsieur le Maire dit que les frais de géomètre et les frais notariés seront à la charge du demandeur.

Demande au Conseil son accord.

Le Conseil Municipal, après vote et délibération, à l'unanimité, ACCEPTE la vente de terrain comme indiquée ci-dessus, AS n° 30 pour 850 euros.

---

## POINT VOIRIE

- Chemin de la Rivière: après le gros orage du 11 juin, les travaux ont été réalisés par l'entreprise Mongoin/Lardet ainsi que la traversée de route à Valras.
- Route de Thizy : plateau surélevé réalisé par l'entreprise Thivent.
- Accès au Clos : réalisé par l'entreprise Thivent.
- Voirie communautaire : le chemin de la Presle avait été oublié dans l'inscription des voiries communautaires. Le président de la COR ne voulant pas le rattacher, demande au Conseil de l'inscrire contre une autre voirie. Le Conseil Municipal décide, 10 pour et 2 contre, de désinscrire la voirie du Plat Marsan à l'hôpital et d'inscrire à la place le chemin de la Presle, de la route du Goutel à la Départementale 504.

---

## POINT ECOLE : COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Les demandes sont identiques : problème de stationnement et de circulation dangereux, problème de cantine (changement de prestataire ?).

La classe découverte aura lieu en Auvergne pour les classes de CE2, CM1 et CM2.

---

## COURRIER DE LA PREFECTURE : ACTUALISATION PCS ET DICRIM

Le Conseil Municipal demande au Préfet un délai au 1<sup>er</sup> mars 2019 pour réaliser ces documents.

Paul CRETIN et Stéphanie APPERCEL-CONVERT sont volontaires.

---

## DATE DES VOEUX

Vendredi 11 janvier à 19 h à la salle de l'Etoile.

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie départementale : Problème avec le Département pour la route de St Nizier d'Azergues, de la salle de l'Etoile à la rue de l'Hôpital. Prendre rendez-vous avec la Conseillère Départementale, Mme GUINOT.

Aire de loisirs : l'installation des jeux est terminée.

Bâtiments communaux : les chaudières de l'école et de la mairie seront entretenues par Mr Chatoux (CF CHAUFFAGE) de Saint Nizier d'Azergues.

Intempéries : lors de la neige du 30 octobre 2018, des arbres sont tombés sur la voirie, des fils Telecom et Numéricable ont été arrachés obligeant la municipalité à barrer des routes. Le village a été privé d'électricité pendant 18 heures et certains habitants de la rue Centrale et de certains hameaux plus longtemps. Le Conseil rappelle que les propriétaires ont l'obligation d'élaguer leurs arbres et que la procédure sera mise en place.

Formation AIPR : Lionel GUIARD et les agents ont suivi cette formation d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Budget : Laurent DESPLASSE demande aux Conseillers de recenser les besoins en investissement pour 2019.  
Location de l'appartement au-dessus du Vival : après 10 jours d'annonce, 70 visites internet, aucune visite réelle. Le Conseil Municipal décide de diminuer le loyer de 630 € à 500 €. Certains diagnostics, notamment électriques sont à refaire.

---

### URBANISME : DROITS DE PREEMPTION

. Mme DURIF France : AP 229-230 – Les chênes

La commune ne préempte pas.

---

### DATE DU PROCHAIN CONSEIL :

Vendredi 25 janvier à 20h30

---

### QUESTIONS DIVERSES

- Pot de fin d'année avec les employés : 21 décembre à 19h30
- Rallye de Charbonnière : 19 et 20 avril : autorisation de la municipalité
- Médecine de ville : une 2<sup>ème</sup> réunion a eu lieu avec les professionnels de santé et le directeur de l'Hôpital. Une proposition est à l'étude avec un groupe de 3 jeunes internes.
- Le courrier du Président MACRON est à disposition en Mairie.
- Mise en place du futur SCOT : enquête publique
- Comité consultatif des Maires : 13 décembre à 16h30
- Dépouille de sanglier rue Centrale : le Maire va porter plainte
- PDIPR : 10 décembre à 18 h à Cublize
- COR et FFC : proposition de nouveau visuel place des Platanes.
- Ultra trail : invitation des bénévoles à la soirée de remerciements
- Commerçants et Sou des écoles : 8 décembre à 18h Place de l'Eglise
- Sainte Barbe : 8 décembre à 17h à Lamure
- Lecture du courrier de M DUPUIS, route de Thizy, concernant la non-réalisation du dos d'âne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

